

l'introduction d'un important contingent militaire de l'ONU, en même temps qu'un retrait échelonné de tous les soldats sud-africains, à l'exception de 1 500 d'entre eux, qui seraient consignés à un ou deux cantonnements et placés sous la surveillance des Nations Unies en attendant d'être retirés du territoire. Nous aimerions que la force de l'ONU reçoive un mandat ferme et précis pour faire respecter les dispositions de l'accord.

"En principe, ces dispositions devraient suffire à assurer la sécurité, mais il va certainement falloir les appliquer dans des conditions changeantes. Nous espérons que les parties en cause et les États voisins prendront les mesures qui s'imposent pour que les dispositions de la proposition en matière de sécurité soient strictement observées. Pour notre part, en tant que membres du Conseil de sécurité, nous verrions avec beaucoup d'inquiétude toute action susceptible de menacer la sécurité de la Namibie et de l'empêcher d'accéder rapidement à l'indépendance, et nous agirions en conséquence".

Caractère urgent de l'initiative

M. Jamieson a fait l'historique de l'initiative du Conseil de sécurité, soulignant que les cinq pays membres avaient décidé de chercher des moyens pratiques de mettre fin à cette impasse qui dure depuis trente ans. La mise en place imminente de la

Constitution Turnhalle, prévue en juin 1977, et qui "aurait entraîné la formation unilatérale par l'Afrique du Sud d'un gouvernement fondé sur les groupes ethniques et excluant la participation de tout parti politique et, fait le plus important, celle de la SWAPO, l'un des partis les plus importants du territoire" n'a fait qu'ajouter au caractère urgent de l'initiative amorcée en avril 1977. Dès le départ, les Cinq, reconnaissant n'avoir aucun mandat pour entreprendre des négociations ou conclure des engagements concernant la Namibie, ont agi comme "un groupe de contact officieux" et ont clairement exprimé à toutes les parties leur intention de soumettre la question au Conseil de sécurité dans les meilleurs délais, a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Jamieson a continué en disant que l'initiative des Cinq "avait entraîné une activité diplomatique intense" pendant plus d'un an, laquelle comprenait des discussions avec l'Afrique du Sud en avril, juin, septembre et décembre, ainsi qu'avec la SWAPO en août, octobre et novembre. Tout au long de ce processus, les Cinq sont restés en consultation étroite avec le Secrétaire général, avec les gouvernements des États de première ligne, — le Nigeria, l'île Maurice, et le Gabon, et avec toutes les autres parties namibiennes. L'importance que les Cinq attachaient à leur initiative s'est exprimée

par la participation de leurs cinq ministres des Affaires étrangères aux discussions qui ont eu lieu simultanément, les 11 et 12 février à New York avec les principaux intéressés, l'Afrique du Sud et la SWAPO.

"Nos efforts ont d'abord été accueillis avec méfiance et suspicion par toutes les parties et, notamment, par les principaux intéressés: le gouvernement de l'Afrique du Sud et la SWAPO, a dit M. Jamieson. En effet, chacune des parties était convaincue que nos efforts visaient à remettre la Namibie aux mains de l'autre sans nous préoccuper de leurs intérêts ou de ceux de l'ensemble du peuple namibien".

M. Jamieson a fait remarquer que la proposition n'abordait pas la difficile question de Walvis Bay parce que les Cinq ne voyaient pas comment la régler dans le cadre des négociations actuelles. Cependant, ils étaient convaincus que "ce litige ne devrait pas retarder l'indépendance namibienne attendue depuis si longtemps et qu'il devrait, sous tous ses aspects, faire l'objet de discussions entre le gouvernement sud-africain et le gouvernement élu de la Namibie".

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a conclu son discours en disant que, juste avant de pénétrer dans la salle de l'Assemblée, on l'avait informé que les Sud-Africains avaient accepté la proposition.

Aide de la SEE aux exportations

Le Conseil d'administration de la Société pour l'expansion des exportations (SEE) a approuvé récemment des prêts, des assurances-crédits à l'exportation et des garanties d'investissement à l'étranger d'une valeur globale de \$159,97 millions pour des ventes canadiennes à l'exportation de \$223,29 millions destinées à 14 pays: la Bolivie, la France, Israël, La Malaisie, les États-Unis, l'Équateur, la Grèce, le Mexique, la Pologne, la Roumanie, la Russie, le Cameroun, le Maroc et la Tunisie.

En annonçant cette nouvelle, le président de la SEE, M. John A. MacDonald, a déclaré que cette somme comprenait \$131,57 millions de prêts et d'assurances pour des ventes de \$162,99 millions qui aideront à maintenir ou à créer environ 4 500 années-personnes pour 94 principaux sous-traitants canadiens. Les garanties d'investissement à l'étranger, d'une valeur globale de \$28,40 millions, de-

vraient rapporter des bénéfices de \$60,30 millions au Canada.

Les ententes conclues portent sur des produits de pâtes et papiers, des rails, l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz, du matériel pour distillerie, des niveleuses et autres matériels routiers, des pièces détachées pour la télévision, des logements préfabriqués et des cimenteries, des aéronefs, des trieuses de courrier, des rouleaux de fil métallique, des valves industrielles, des locomotives, des wagons fermés et réseaux de télécommunications.

La SEE est une entreprise commerciale fédérale qui aide les exportateurs canadiens à soutenir la concurrence internationale grâce à des prêts, assurances-crédits à l'exportation, assurances-cautionnement, garanties d'investissement à l'étranger et autres services financiers. En 1978, la Société a déjà approuvé des prêts, des assurances et des garanties d'investissement à l'étranger d'une valeur globale de \$1,60 milliard pour des ventes canadiennes à l'exportation de \$1,69 milliard.

Des locomotives pour la Tanzanie

Des marchés d'une valeur globale de \$14 446 675 ont été passés avec la compagnie Bombardier-MLW pour le compte de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), a annoncé récemment le ministre des Approvisionnement et Services, M. Jean-Pierre Goyer.

Le premier, d'un montant de \$12 274 897, prévoit la fourniture de 15 locomotives Diesel moyennes (modèle MLW MX620) destinées à la ligne principale de chemins de fer de Tanzanie. Le deuxième, s'élevant à \$2 171 778, prévoit l'achat de 2 146 pièces de rechange pour la Société des chemins de fer de Tanzanie, à Dar Es Salaam.

Ces locomotives, destinées à la ligne principale qui traverse tout le pays de Dar Es Salaam à Kigoma, sont achetées dans le cadre du programme d'amélioration des chemins de fer de Tanzanie.

L'on prévoit que la livraison des locomotives se fera au printemps de 1979.